
swimsa

Financement de
Congrès
Internationaux



Swiss medical students' association
3000 Bern
contact@swimsa.ch
www.swimsa.ch

Sommaire

Introduction	3
Application et validité	3
GA et EuRegMe	3
Contrat de participation	3
Coûts encourus	3
Frais de participation	3
Frais de déplacement	3
Post-GA / Post-EuRegMe	4
Frais	4
Marchandise swimsa	4
Marchandise IFMSA	4
Participation financière	4
Frais de participation:	4
Frais de déplacement:	4
Evénements Post-Meeting:	4
Dépenses:	4
Marchandise swimsa:	4
Marchandise IFMSA:	4
Financement par des tiers	5
Décompte	5
Engagement et remboursements	6
Trainings IFMSA	6
Inscription et frais de participation	6
Trainings	6
Trainings qui forment des entraîneurs	6
Formations continues pour les entraîneurs	6
Trainings formant des entraîneurs spécialisés	6
Trainings thématiques	6
Participation financière	7
Prestations	7
Décompte	7
National Officer Weekends	7
Inscription et frais de participation	7
Participation financière	8
Prestations	8

Décompte 8

Versions 8

Introduction

Cette directive pour le financement des congrès internationaux est un règlement qui n'est pas intégré dans les statuts de la swimsa. C'est pourquoi elle est soumise à un référendum facultatif lors de l'assemblée des délégué·e·s.

Selon l'article 25.1 chaque membre du comité peut créer des règlements concernant son domaine; ces règlements sont soumis au référendum facultatif selon l'article 10.6.

La commission de surveillance de la swimsa est responsable pour l'intermédiation entre les deux partis en cas de litige à propos d'un décompte.

En cas de différences entre la version française et allemande des règlements, c'est la version allemande qui fait foi.

Application et validité

Cette instruction règle les aspects financiers des General Assemblies (GA) et des European Regional Meetings (EuRegMe) de l'IFMSA, ainsi que la participation à ses Pre-Events, aux Sub-Regional Trainings (SRT) et à d'autres événements internationaux.

GA et EuRegMe

Contrat de participation

Afin de faire partie d'une délégation de la swimsa pour une GA ou un EuRegMe, chaque membre est dans l'obligation de signer un contrat de participation et de payer le dépôt financier exigé à la swimsa.

Le contrat de participation régit les tâches des participants. L'absence d'accomplissement des tâches peut conduire à des réductions ou même à la suppression du soutien financier.

Coûts encourus

Frais de participation

Les frais de participation pour des congrès sont prélevés par les organisateurs de l'événement de l'IFMSA. Ils sont souvent facturés directement à la swimsa et payés par la/le trésorier·ière. Les frais de participation sont en principe dûs à la swimsa par les membres de la délégation.

Frais de déplacement

Le déplacement à un congrès international est organisé et payé par les membres de la délégation d'une manière indépendante. Les coûts varient typiquement entre chaque personne. Les membres de la délégation sont responsables.

Post-GA / Post-EuRegMe

Les frais d'événements Post-Meeting sont directement payés par les membres de la délégation ou facturés par les organisateurs de la swimsa. Dans le second cas de figure, la swimsa facture les coûts aux membres de la délégation.

Frais

Des frais peuvent être engendrés lors de congrès internationaux. Ceux-ci ne contiennent non seulement du matériel de bureau et des articles similaires, mais principalement les coûts de la nourriture des membres de la délégation lors de la NFD (National Food and Drinks Party) ou des drapeaux, des bannières et du décor. Ces frais seront remboursés par la-le trésorier·ère via demande de dépenses.

Marchandise swimsa

De la marchandise amenée à un congrès international provient habituellement des réserves de la swimsa. Du matériel exceptionnel, comme par exemple un t-shirt de délégation ou des articles similaires, sont facturés via les congrès internationaux. Les jaquettes swimsa sont payantes.

Marchandise IFMSA

Lors de l'inscription, de la marchandise IFMSA peut être commandée simultanément la plupart du temps. Ceci est payé par la swimsa et facturé ensuite aux membres de la délégation.

Participation financière

Les membres de la délégation sont soutenus financièrement par la swimsa de la manière suivante:

Frais de participation:

La swimsa prend en charge les frais de participation pour des fonctions individuelles. Les membres de la délégation restants participent avec **CHF 250 (GA)**, plus particulièrement **CHF 100 (EuRegMe)**, tandis que la swimsa se charge du reste (se référer au tableau du bas). Le comité peut adapter ces montants dans le cas où la taille de la délégation, les frais de participation ou les frais de déplacement divergent de la norme.

Frais de déplacement:

La swimsa assume les frais de déplacement à 50%/75% pour des fonctions individuelles importantes. Se référer au tableau en bas et à 'Financement par des tiers'.

Evénements Post-Meeting:

La swimsa ne prend pas en charge les coûts pour des événements Post-Meeting et les facture dans tous les cas au membre de la délégation.

Dépenses:

La swimsa prend en charge les coûts de la délégation (par exemple la marchandise attribuée pour la NFD), à condition qu'elle soit raisonnable.

Marchandise swimsa:

Des articles organisés par la délégation (par exemple un t-shirt de la délégation) sont sponsorisés individuellement par la swimsa pour les membres de la délégation. Ces dépenses doivent être validées par le comité.

Marchandise IFMSA:

La swimsa ne participe pas aux frais pour de la marchandise IFMSA commandée par des membres de la délégation et la facture dans tous les cas.

Fonction / Frais	Participation GA	Transport GA	Participation EuRegMe	Transport EuRegMe
Head of Delegation	0 %	25%	0 %	25%
Vice-Head of Delegation	0 %	25%	0 %	25%
NEO-in	0 %	25%	CHF 100	100 %
NEO-out	0 %	25%	CHF 100	100 %
NORE	0 %	25%	CHF 100	100 %
NORA (only NORA) ¹	0 %	50%	CHF 100	100 %
NOME (only VPA) ¹	0 %	50%	CHF 100	100 %
swimsa EB (elect)	0 %	100 %	CHF 100	100 %
swimsa NO (elect)	0 %	100 %	CHF 100	100 %
General Delegate	CHF 250	100 %	CHF 100	100 %

¹: Liés au poste et à la fonction: les frais ne seront couverts que si VPA (swimsa EB) participe en tant que NOME et NORA (NO swimsa) en tant que NORA. Prise en charge de 50% des frais de déplacement une fois par terme, y compris la période entre l'élection et le début du terme, soit au March Meeting ou au August Meeting.

Ce soutien pour les frais d'inscription et de déplacement de la part de la swimsa se fait **uniquement dans le cas où les membres de la délégation accomplissent leurs devoirs selon le contrat de participation.** Autrement le comité adopte des décisions de réductions.

Financement par des tiers

Des demandes provenant des membres de la délégation concernant le soutien financier auprès d'un tiers (universités, facultés, associations, etc.) devraient se référer en première ligne aux frais de transport. La/le trésorier·ière est informé·e à quelle hauteur le soutien financier s'élève. Afin d'obtenir du soutien pour les frais de transport, il doit être prouvé que les instances pertinentes ont été contactées en bonne conscience. **Lorsqu'une partie des frais de transport est prise en charge par des tiers, la swimsa se charge à 50%/75% des frais restants.**

Décompte

La/le trésorier·ière établit un décompte détaillé après le congrès, dans lequel les coûts des participant·e·s sont présents individuellement. Les contributions calculées et le

dépôt sont déduits du montant total respectif et le montant manquant est facturé. S'il y a un surplus il est versé au membre de la délégation. La facturation pour le décompte final se fait par la/le trésorier·ière. Des virements sont réalisés uniquement sur des comptes bancaires. Un paiement en espèces est exclu.

Engagement et remboursements

L'inscription pour un congrès est contraignante. Si un membre de la délégation ne peut pas participer au congrès, les mêmes frais sont engendrés néanmoins. Au cas où les frais de participation ne peuvent pas être restitués par les organisateurs de la swimsa, ils sont facturés au membre de la délégation. La swimsa ne participe en principe pas aux frais d'inscription et de transport, lorsque les fonctions générales et spéciales ne sont pas satisfaites - même si cela est dû au fait de ne pas avoir pu participer au congrès. Le comité décide dans un cas particulier sur des travaux compensés (rapport alternatif, etc.) et sur la réduction totale ou partielle de la participation financière.

Trainings IFMSA

Inscription et frais de participation

Des Trainings de la IFMSA peuvent être effectués lors de Pre-GAs, de Pre-EuRegMes et de SRTs. L'inscription pour ceux-ci ne se fait pas à travers la swimsa. Les frais de participation pour une Pre-GA, respectivement un Pre-EuRegMe est facturé par les organisateurs de la swimsa et est ensuite compensée par le/la participant*e au moyen du décompte du Meeting. Les frais de participation pour un SRT est directement facturé au/à la participant*e.

Trainings

Il y a un grand nombre de Trainings, entre autres:

Trainings qui forment des entraîneurs

- Training New Trainers (TNT)

Formations continues pour les entraîneurs

- Training Advanced Trainers (TAT)

Trainings formant des entraîneurs spécialisés

- Training New Exchanges Trainers (TNET)
- Training New Human Rights Trainers (Tnhrt)
- Training Medical Education Trainers (TMET)

Trainings thématiques

- Professional and Research Exchange Training (PRET)
- Advocacy for Global Health (AGH)
- Advocacy in Medical Education Training (AMET)
- Public Health Leadership Training (PHLT)
- International Peer Education Training (IPET)
- HIV Advocacy and Education Training (HEAT)
- Basic Engagement in Advocacy for Sexual Orientation, Gender Identity and Expression, and Sex Characteristics Training (BEAST)
- Northern European Cooperation for Sex Education (NECSE)
- ...

Participation financière

La swimsa participe partiellement aux frais de participation des Trainings individuels, tant que le montant budgété suffit et que les prestations exigées sont fournies. La swimsa ne participe pas aux frais de transport.

Training	Participation	Training	Participation	Training	Participation
TNT	75%	TNET	75%	PRET	50%
TAT	50%	TNHRT	75%	AGH	50%
		TMET	75%	AMET	50%
				PHLT	50%
				IPET	50%
				HEAT	50%
				BEAST	50%
				NECSE	50% (NORA 100%)

Prestations

Pour être soutenu financièrement par la swimsa, les prestations suivantes doivent être fournies.

- Rédiger la contribution de l'événement pour la newsletter.
- Rédiger le rapport de l'événement.
- Gérer la Social Media Promotion durant l'événement en cas de besoin.

Les détails, respectivement l'étendue sont définies par la/le VPC ou VPG en accord avec le comité.

Décompte

Le décompte pour les Pre-GAs et les Pre-EuRegMes se fait à travers le décompte des événements principaux respectifs. Pour une participation financière de la swimsa à des SRT le/la participant*e doit faire une demande.

National Officer Weekends

Inscription et frais de participation

Ces événements sont organisés sous la responsabilité des National Officers de la région européenne au sein de leur Standing Committee respectif. L'inscription se fait

directement auprès des organisateurs de l'événement, qui factureront directement le/la participant·e.

Participation financière

La swimsa contribue à 100% des frais de participation des National Officers et de ceux qui exercent la fonction correspondante au niveau national. La swimsa ne contribue pas aux frais de déplacement.

Prestations

Afin de recevoir un soutien financier de la part de swimsa, les services suivants doivent être fournis.

- Rédigez un rapport sur l'événement.
- Au besoin, faites de la promotion dans les médias sociaux pendant l'événement.

Les détails et la portée de l'événement seront définis par le VPC ou le VPG en consultation avec le comité exécutif.

Décompte

Pour la participation financière de la swimsa aux National Officer Weekends, le/la participant·e soumettra un formulaire de frais.

Versions

Version 1.0

Stephan Ursprung

November 2013

Version 2.0

Yannick Turdo

August 2019

Version 2.1

Kate Gurevich

February 2021